

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-7-chem](#) | [\[Exécutions publiques ?\]](#) [Item](#)[Mes Loisirs ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance \(1753-1789\)](#) [[photocopie](#)]

Mes Loisirs ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789) [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0224

SourceBoite_002-7-chem | [Exécutions publiques ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Hardy, Mes loisirs, par S.-P. Hardy, journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31486025n>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Hardy, Siméon-Prosper (1729 -- 1729)

TITRE "Mes loisirs", par S.-P. Hardy, journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1764-1789) Tome I

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1912

EDITEUR Paris , 1912

régiment défile ensuite 8 par 8. Cette cérémonie accompagnée de tout l'appareil militaire, et aussi majestueuse qu'elle était triste, attire beaucoup de monde dans la plaine des Sablons; on y remarque aussi plusieurs chirurgiens qui paraissent assez disposés à attendre l'arrivée de la nuit pour déterrer le cadavre et s'en emparer.

M. de Vergès, premier avocat général du Nouveau Parlement, ayant porté la parole en la Grand'Chambre et sur ses conclusions intervient arrêt en faveur de M. Paris, marquis de *Brunoy*, contre M. Paris de *Mézioux*, son oncle et consorts, lequel, en infirmant la sentence du nouveau Châtelet, qui avait prononcé son interdiction, le relevait, quant à présent, de cette interdiction et condamnant les parties adverses en tous les dépens, laissant au surplus subsister les dispositions précédemment par un arrêt du conseil, concernant la gestion de ses biens. Le public qui, dans cette affaire, avait pris le parti du marquis de Brunoy, charmé de voir M^e Gerbier, le jeune défenseur de ses parties adverses, humilié comme il méritait de l'être, témoigne sa satisfaction lors du prononcé de l'arrêt par des applaudissements qui durent près d'un quart d'heure. Le marquis de Brunoy attendait, à Berey, la nouvelle de la perte ou du gain de son affaire. Un postillon, préposé pour la lui apprendre, lui porte une branche de laurier avec un gros bouquet de fleurs et reçoit pour récompense 25 louis d'or. On le voit le même jour, vers 5 heures du soir, venir prendre, on ne savait trop pourquoi, rue du Petit-Pont, le commissaire Regnard, en carrosse à six chevaux.

6 avril. — Ce jour, après les audiences du Palais, les membres trop longtemps inamovibles du Nouveau Parlement, se rendant en la manière ordinaire et accoutumée à l'auditoire du parc civil du Châtelet, présidé par le sieur de Nicolaï, président à mortier, pour y tenir la séance dite des prisonniers. Il ne s'y plaide qu'une seule cause, mais les choses s'y passent d'ailleurs fort tranquillement, et sans distribution d'œufs rouges, comme en 1772. Le public paraissant se familiariser avec son mal au point d'être devenu presque insensible. On disait que dans les prisons de la Conciergerie, le susdit président de Nicolaï, avait donné des preuves d'humeur contre le concierge, le sieur Tesson qui, selon lui, n'avait pas eu pour le C^{te} de Morangiès, dont il s'était montré le zélé partisan,



